

# Le portage à domicile

Nous offrons aux Noyonnais qui ont des difficultés momentanées ou permanentes pour se déplacer, un service de portage à domicile.

*Vous êtes intéressé(e) ?*

Contactez-nous, une bibliothécaire se déplacera pour discuter avec vous de vos envies, de vos goûts, de vos lectures...

*Tous les vendredis de 14h à 17h sur RDV*



# Les différents espaces



## Direction des Affaires culturelles

### Médiathèque du Chevalet

Place Aristide Briand 60400 Noyon  
03 44 93 28 21 | [accueil-media@noyon.fr](mailto:accueil-media@noyon.fr)

 [MediathequeduChevalet](https://www.facebook.com/MediathequeduChevalet)  
 [www.mediatheque.noyon.fr](http://www.mediatheque.noyon.fr)

#### Heures d'ouverture au public

Mardi et vendredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Mercredi : 10h - 12h30 et 13h30 - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Samedi : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

La médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Ne pas jeter sur la voie publique - Conception et impression : Service communication du Chevalet - Ville de Noyon



## Guide du lecteur

# Un lieu plein de vie

Depuis sa création à aujourd'hui encore, la médiathèque sait rester un lieu vivant et proche de ses habitants. La médiathèque abrite aujourd'hui près de 37 000 documents en libre accès...



Votre médiathèque a été pensée comme un espace de vie ouvert à tous et gratuit, où il est indispensable de se côtoyer avec courtoisie et civisme, pour le bien-être de chacun.

## Une programmation variée

Tout au long de l'année, retrouvez des animations pour tous les âges. Bébés lecteurs, heure du conte, lectures à partager, ateliers...

Découvrez tout le programme sur le site internet de la médiathèque ou sur la page facebook.

## Une médiathèque numérique

Huit postes multimédia permettent de consulter internet, utiliser la bureautique, imprimer un document, être aidé à la rédaction de CV...

Deux tablettes sont à disposition sur place avec un accès à la plateforme Cafeyn. Elle offre l'accès à plus de 400 titres de magazines.

Connexion gratuite au **WIFI** au nom de **WIFI4EU**

# L'abonnement

## Comment s'abonner ?

- 1 Renseigner la fiche d'inscription à l'accueil
- 2 Justifier de son identité et de ses droits (*Carte étudiant, RSA, AAH, ASS, carte professionnelle...*)
- 3 Justifier de son lieu de résidence (*justificatif de moins de 3 mois*)

## Les avantages

### Portage à domicile

Tous les vendredis de 14h à 17h pour les Noyonnais ayant des difficultés momentanées ou permanentes pour se déplacer.

### Accès aux postes informatiques et à internet

### Accès aux ressources numériques

## Les tarifs

### Abonnements

	<i>Noyon</i>	<i>Hors Noyon</i>
<b>0 - 18 ans</b>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<b>Adulte + 18 ans</b>	<i>Gratuit</i>	<b>10 €</b>
<b>- 25 ans, Étudiant Allocataires RSA, AAH, ASS</b>	<i>Gratuit</i>	<b>5 €</b>
<b>Sénior 60 ans et +</b>	<i>Gratuit</i>	<b>5 €</b>
<b>Professionnel :</b> auprès de la Jeunesse ou des Adultes	<i>Gratuit</i>	<b>5 €</b>

## Services

Photocopie A4 N&B	<i>Gratuit - 10 copies mensuelles</i>
Impression A4 N&B à partir d'un PC	<i>Gratuit - 10 copies mensuelles</i>
Vente de document désherbé	<b>1 €</b>
Carte perdue	<b>2 €</b>
Détérioration d'un document	<i>Variable</i>

# Les emprunts

## Profitez-en à la maison

Pour une durée de 30 jours, empruntez jusqu'à 15 documents :

- Livres
- CD
- Magazines
- DVD (limités à 3 maximum)

## Envie d'un document déjà emprunté ?

### Réservez-le !

- Sur notre site web via votre compte lecteur
- Sur place
- Par téléphone ou email

Un SMS ou un courrier vous sera envoyé lorsque le document sera disponible. Il vous attendra à votre nom, pendant 14 jours.

## Rendre les documents

- Au rez-de-chaussée de la médiathèque aux horaires d'ouverture.
- Une boîte de retour est à votre disposition 7j/7 et 24h/24 devant l'entrée du Chevalet lorsque la médiathèque est fermée.



## Besoin de plus de temps ?

Avant la date limite de retour, prolongez vos emprunts, une seule fois (*sur notre site, par mail ou téléphone*), sauf s'ils sont réservés.

## En retard ?

Après la date limite du retour, un courrier ou courriel vous sera adressé pour vous indiquer que vous devez restituer les documents empruntés.